

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE :

à l'autorisation environnementale requise au titre de l'article L 181-1 et suivants du code de l'environnement relative à l'aménagement de la ZAC Parc-Centrale sur la commune de Châtenay-Malabry.

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 3 août 2018, il sera procédé :

du lundi 17 septembre 2018 au mercredi 17 octobre 2018 inclus,

soit pendant une durée de 31 jours consécutifs, à une enquête publique environnementale au titre de l'article L181-1 et suivants du code de l'environnement, au profit de la SEMOP « Châtenay-Malabry Parc-Centrale » pour les activités répertoriées sous les rubriques suivantes de la nomenclature introduite par l'article R.214-1 du code de l'environnement concernées par le projet au titre de la loi sur l'eau :

- autorisation pour les rubriques 1.2.2.0, et 2.1.5.0 ;
- déclaration pour les rubriques 1.1.1.0, 3.2.3.0 et 5.1.1.0.

Cette opération concerne deux communes du département des Hauts-de-Seine : CHÂTENAY-MALABRY et SCEAUX.

Par décision rendue le 26 juillet 2018, Monsieur le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné M. Gérard DECHAUMET, ingénieur TPE, comme commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations et propositions, lors des cinq permanences qu'il assurera aux lieux, dates et heures suivantes :

- Hôtel de ville de Châtenay-Malabry – Service Technique – 2^{ème} étage – 26 rue du Dr Le Savoureux :
 - Lundi 17 septembre 2018, de 9h à 12h ;
 - Vendredi 5 octobre 2018, de 13h30 à 16h30 ;
 - Mercredi 17 octobre 2018, de 14h à 17h.
- Mairie de Sceaux – Hall principal – Salle la Rotonde – 122 rue Houdan :
 - Mercredi 26 septembre 2018, de 14h30 à 17h30 ;
 - Samedi 13 octobre 2018 de 9h à 12h.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier et le registre seront mis à disposition du public, notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse de la SEMOP « Châtenay-Malabry Parc-Centrale », aux jours et aux heures d'ouverture habituelle des mairies :

- Hôtel de Ville de Châtenay-Malabry:
 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Mairie de Sceaux:
 - du lundi au mercredi de 8h30 à 12h, et de 13h30 à 17h30 ;
 - le jeudi de 8h30 à 12h ;
 - le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 17h30
 - le samedi de 9h à 12h

Le dossier soumis à enquête publique sera également consultable sur les sites suivants :

-<http://zac-chatenay-malabry-parc-centrale.enquetepublique.net>

-<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Eau/Eau-Arretes-et-Enquetes-publiques-Eau>

-<https://www.projets-environnement.gouv.fr>

Durant l'enquête, le public pourra adresser ses observations et propositions par voie postale à l'adresse suivante : Hôtel de ville de Châtenay-Malabry – Service Technique – 2^{ème} étage – 26 rue du Dr Le Savoureux – A l'attention de M. DECHAUMET – commissaire-enquêteur.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le public pourra aussi formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé hébergé sur le site dédié <http://zac-chatenay-malabry-parc-centrale.enquetepublique.net> ou les envoyer par voie électronique sur l'adresse mail de la préfecture qui suit :

pref-enquetes-publiques-dre@hauts-de-seine.pref.gouv.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier de l'enquête seront en outre consultables sur un poste informatique mis à disposition dans les mairies de Châtenay-Malabry et Sceaux.

Le présent avis d'enquête publique sera publié, par les soins du Préfet des Hauts-de-Seine et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux diffusés dans le département des Hauts-de-Seine.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine à l'adresse suivante : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Eau/Eau-Arretes-et-Enquetes-publiques-Eau>

et par voie d'affiches sur les communes de Châtenay-Malabry et Sceaux. Dans les mêmes conditions, le responsable du projet, en l'occurrence, le Chargé d'opérations de la SEMOP « Châtenay-Malabry Parc-Centrale », procèdera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Châtenay-Malabry, en mairie de Sceaux, et à la préfecture des Hauts-de-Seine. Ils pourront aussi être consultés sur les sites internet suivants:

-<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Eau/Eau-Arretes-et-Enquetes-publiques-Eau>

-<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Eau/Eau-Arretes-et-Enquetes-publiques-Eau>

-<https://www.projets-environnement.gouv.fr>

A l'issue de la procédure, le Préfet des Hauts-de-Seine prendra par arrêté une décision d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou de refus, sur la demande présentée par la SEMOP « Châtenay-Malabry Parc-Centrale » pour l'aménagement de la ZAC Parc-Centrale sur la commune de Châtenay-Malabry.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au responsable du projet :

Monsieur Julien SARTHE
SEMOP « Châtenay-Malabry Parc-Centrale »
11 Place de l'Europe
78140 VELIZY-VILLACOUBLAY
TEL : 01.34.65.85.10

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON